

BULLETIN D'INFORMATIONS

2025-2026

Cercle scolaire Broc – Botterens

www.ecolebroc.ch



Juillet 2025

TABLE DES MATIERES

Mot du directeur d'établissement	3
Contacts utiles	4
Corps enseignant	5-6
Calendrier scolaire	7
Horaires scolaires	8
Conseil des parents	9
Informations et recommandations / jours de congé / jours joker	10-11
Maladies ou absences imprévues / retards / arrivées-départs / devoirs	12
Cours de prévention	13
Santé	14
Cours de langue et de culture d'origine (LCO), compensation des désavantages et SLPP	15
Horaires des transports	16
Règles de vie de l'établissement	17-18
Sécurité	19
Pédibus	20
Mot de la police cantonale	21
Horaires de la halle de gymnastique	22
Horaires de la piscine	23
Horaires AC / Catéchisme	24
Activités / Informations diverses	25
Bibliothèque scolaire	26
Matériel	27
AES Timoun	28

MOT DU DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT

Chères et Chers Parents,
Chères et Chers élèves,

Depuis quelques heures, les vacances d'été ont débuté. Vous pouvez alors profiter d'un repos bien mérité auprès de vos familles et amis, jusqu'à la reprise fixée au jeudi 28 août 2025.

Avant cela, je vous invite à lire attentivement les informations contenues dans ce bulletin. Il vous accompagnera tout au long de l'année scolaire à venir.

Cette année 24-25, riche en partages et échanges, a vu notre école participer activement à la vie du village : illumination du sapin, fête de la Saint-Nicolas, cortège de carnaval, semaines du climat et de la lecture, action Coup de balai, école en plein air, récréation interculturelle, camp de ski, décorations des Fêtes de Jeunesses... Autant de moments forts qui ont rythmé et égayé notre calendrier scolaire !

Tous ces événements marquants témoignent de la vitalité et de la richesse de notre établissement, diversité possible grâce au travail et à l'imagination de notre équipe pédagogique toujours soutenue par votre indispensable collaboration.

Notre école connaît également un essor démographique remarquable. En l'espace de quatre ans, nous sommes passés de 13 à 18 classes, accueillant 78 élèves supplémentaires. Cette croissance témoigne de l'attractivité de notre district en général et de nos deux communes en particulier. Elle représente également un défi que nous relevons en veillant à maintenir un cadre d'apprentissage de qualité pour toutes et tous.

Pour accompagner cette évolution, **les projets de construction de nouveaux espaces pédagogiques** sont essentiels et nous ne pouvons que nous réjouir de l'avancement des travaux de la **nouvelle école et des locaux d'accueil extrascolaire**, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2028. Ces infrastructures modernes et adaptées permettront d'offrir à nos élèves un environnement d'apprentissage encore plus stimulant et fonctionnel. Nous espérons vivement que le calendrier sera respecté et qu'aucun retard ne viendra freiner cette belle dynamique.

Broc est une école connectée : connectée au numérique, bien sûr, mais surtout connectée à la nature, à l'environnement réel dans lequel évoluent nos élèves. L'école en plein air et les activités en forêt prennent ici tout leur sens. Elles développent les capacités transversales et compétences de nos élèves et favorisent la différenciation.

Je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui font de notre établissement un lieu où il fait bon vivre et apprendre.

Très belles vacances ensoleillées à toutes et à tous !

Stéphane Sudan, Directeur



CONTACTS UTILES

Ecole de Broc	
Cercle scolaire Broc-Botterens Rue des Ecoles 1, 1636 Broc 026 921 80 10 (mercredi et jeudi matin) www.ecolebroc.ch	
Directeur d'établissement	
Stéphane Sudan 079 247 50 26 stephane.sudan@edufr.ch dir.ep.broc@edufr.ch	
Conseillers communaux responsables des écoles	
Isabelle Sudan Conseillère communale de Broc 079 359 19 74 isabelle.sudan@broc.ch	Yanaëlle Sciboz Conseillère communale de Botterens 079 394 61 43 y.sciboz@botterens.ch
Conciergerie	
Victor Kaufmann 079 342 73 33 conciergerie@broc.ch	
CSPM	
Cédric Dématraz 079 446 27 32 cspm@broc.ch	
Accueil extrascolaire AES TIMOUN	
Stella Grand 079 743 47 22 aes.timoun@gmail.com	
Inspecteur scolaire	
Pierre-Etienne Sagnol Route André-Piller 21, 1762 Givisiez 026 305 40 92 pierre-etienne.sagnol@fr.ch	
Catéchisme	
Catholique : à déterminer prochainement Protestant : Karin Pralong , 079 565 08 50	

CORPS ENSEIGNANT 2025-2026

	REPARTITION DES CLASSES	
1 ^H - 2 ^H A	Jacqueline Chassot jacqueline.chassot@edufr.ch 079 866 40 01	
1 ^H - 2 ^H B	Stéphanie Horner stephanie.horner@edufr.ch 079 851 59 70	Joëlle Joye joelle.joye@edufr.ch 079 484 00 07
1 ^H - 2 ^H C	Micheline Savary micheline.savary@edufr.ch 079 273 11 00	
1 ^H - 2 ^H D	Karine Sudan karine.sudan@edufr.ch 079 480 65 26	
1 ^H - 2 ^H E	Alizée Gurtner alizee.gurtner@edufr.ch 079 543 07 68	Lisa Guggiari lisa.guggiari@edufr.ch 079 397 15 37
3 ^H A	Melissa Bergmann melissa.bergmann@edufr.ch 079 267 55 20	Manon Birbaum manon.birbaum@edufr.ch 077 409 18 31
3 ^H B	Alexandra Deschenaux alexandra.deschenaux@edufr.ch 079 835 23 38	Jacqueline Pythoud jacqueline.pythoud@edufr.ch 079 362 26 60
4 ^H A	Alexandra Remy alexandra.remy@edufr.ch 078 612 39 60	Sophie Python sophie.python@edufr.ch 079 273 60 57
4 ^H B	Christine Meuwly christine.meuwly@edufr.ch 079 864 58 48	
5 ^H A	Doruntinë Isen doruntine.bytyci@edufr.ch 079 946 69 19	Joëlle Meier joelle.meier@edufr.ch 079 545 64 30
5 ^H B	Liridon Salihi liridon.salihi@edufr.ch 079 961 18 11	
6 ^H A	Marlène Comte marlene.comte@edufr.ch 079 466 87 14	
6 ^H B	Marlène Etienne marlene.etienne@edufr.ch 078 892 27 10	Valérie Gawrysiak Simonet valerie.gawrysiak@edufr.ch 026 921 32 55
7 ^H A	Samay Somkhith samay.somkhith@edufr.ch 079 771 86 01	
7 ^H B	Mélanie Balmat melanie.balmat@edufr.ch 079 960 37 36	
8 ^H A	Frédéric Chassot frederic.chassot@edufr.ch 079 280 12 27	
8 ^H B	Jérémy Schouwey jeremy.schouwey@edufr.ch 079 765 84 56	

AC	Christine Bovigny christine.bovigny@edufr.ch 026 921 16 87
ES	Evodie Michel evodie.rosse@edufr.ch 079 536 49 55 Christine Vial christine.vial@edufr.ch 076 500 83 91 Eléonor Castella eleonor.castella@edufr.ch Ana Teijero ana.teijeiro@edufr.ch
TSS	Alexandra Pythoud alexandra.pythoud@edufr.ch 026 305 81 40
Logopédie	Sabine Aregger sabine.aregger@slppg.ch 026 552 56 65
Personne ressource informatique (EdNUM)	Christel Sudan christel.sudan@edufr.ch 079 794 26 23
FLS	Carole Jaquet carole.jaquet@edufr.ch 076 235 45 20 Gremaud Christel christel.gremaud@edufr.ch 026 915 23 03

Nouvelles arrivées dans notre cercle scolaire

Bienvenue aux nouvelles collègues au sein de notre établissement :

Mme Christine Meuwly et Mme Manon Birbaum
Enseignantes en 3^H et 4^H

Mme Erin Macheret
Enseignante en 5^H – 8^H

Mme Christel Sudan
Enseignante en 3^H – 4^H

CALENDRIER SCOLAIRE DE L'ANNEE 2025-2026

2025	Août August					
Lu Mo		4	11	18	25	
Ma Di		5	12	19	26	
Me Mi		6	13	20	27	
Je Do		7	14	21	28	
Ve Fr	1	8	15	22	29	

2025	Septembre September					
Lu Mo	1	8	15	22	29	
Ma Di	2	9	16	23	30	
Me Mi	3	10	17	24		
Je Do	4	11	18	25		
Ve Fr	5	12	19	26		

2025	Octobre Oktober					
Lu Mo		6	13	20	27	
Ma Di		7	14	21	28	
Me Mi	1	8	15	22	29	
Je Do	2	9	16	23	30	
Ve Fr	3	10	17	24	31	

2025	Novembre November					
Lu Mo	3	10	17	24		
Ma Di	4	11	18	25		
Me Mi	5	12	19	26		
Je Do	6	13	20	27		
Ve Fr	7	14	21	28		

2025	Décembre Dezember					
Lu Mo	1	8	15	22	29	
Ma Di	2	9	16	23	30	
Me Mi	3	10	17	24	31	
Je Do	4	11	18	25		
Ve Fr	5	12	19	26		

2026	Janvier Januar					
Lu Mo		5	12	19	26	
Ma Di		6	13	20	27	
Me Mi		7	14	21	28	
Je Do	1	8	15	22	29	
Ve Fr	2	9	16	23	30	

2026	Février Februar					
Lu Mo	2	9	16	23		
Ma Di	3	10	17	24		
Me Mi	4	11	18	25		
Je Do	5	12	19	26		
Ve Fr	6	13	20	27		

2026	Mars März					
Lu Mo	2	9	16	23	30	
Ma Di	3	10	17	24	31	
Me Mi	4	11	18	25		
Je Do	5	12	19	26		
Ve Fr	6	13	20	27		

2026	Avril April					
Lu Mo		6	13	20	27	
Ma Di		7	14	21	28	
Me Mi	1	8	15	22	29	
Je Do	2	9	16	23	30	
Ve Fr	3	10	17	24		

2026	Mai Mai					
Lu Mo		4	11	18	25	
Ma Di		5	12	19	26	
Me Mi		6	13	20	27	
Je Do		7	14	21	28	
Ve Fr	1	8	15	22	29	

2026	Juin Juni					
Lu Mo	1	8	15	22	29	
Ma Di	2	9	16	23	30	
Me Mi	3	10	17	24		
Je Do	4	11	18	25		
Ve Fr	5	12	19	26		

2026	Juillet Juli					
Lu Mo		6	13	20	27	
Ma Di		7	14	21	28	
Me Mi	1	8	15	22	29	
Je Do	2	9	16	23	30	
Ve Fr	3	10	17	24	31	

Reprise scolaire

: Jeudi 28 août 2025

Vacances d'automne

: Vendredi 10 octobre 2025, fin des cours

: Lundi 27 octobre 2025, reprise des cours

Immaculée conception

: Lundi 8 décembre 2025

Vacances de Noël

: Vendredi 19 décembre 2025, fin des cours

: Lundi 5 janvier 2026, reprise des cours

Vacances de Carnaval

: Vendredi 13 février 2026, fin des cours

: Lundi 23 février 2026, reprise des cours

Journée pédagogique

: Jeudi 2 avril 2026

Vacances de Pâques

: Mercredi 1er avril 2026, fin des cours

: Lundi 20 avril 2026, reprise des cours

1^{er} mai

: Congé

Pont de l'Ascension

: Jeudi 14 mai 2026 et vendredi 15 mai 2026

Lundi de Pentecôte

: Lundi 25 mai 2026

Pont de la Fête-Dieu

: Jeudi 4 juin 2026 et vendredi 5 juin 2026

Clôture scolaire

: Vendredi 10 juillet 2026

Reprise scolaire 2025-2026

: Jeudi 27 août 2026

 = congé

HORAIRES SCOLAIRES

Matin	Après-midi
7h50 – 11h30	13h15 – 15h05

Jours d'école pour les 1 ^H et 2 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1 ^H et 2 ^H	2 ^H	1 ^H	2 ^H	2 ^H
Après-midi	1 ^H	2 ^H	Congé	1 ^H et 2 ^H	1 ^H et 2 ^H

Jours d'école pour les 3 ^H et 4 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	3 ^H et 4 ^H	4 ^H *alternance 3 ^H	3 ^H et 4 ^H	4 ^H *alternance 3 ^H	3 ^H et 4 ^H
Après-midi	3 ^H et 4 ^H	3 ^H *alternance 4 ^H	Congé	3 ^H *alternance 4 ^H	3 ^H et 4 ^H

* Alternance selon liste reçue en juin 2024

Jours d'école pour les 5 ^H à 8 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H
Après-midi	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H	Congé	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H

- ➔ Il n'y a pas d'alternance pour les 3^H et 4^H le 1^{er} jour d'école, soit le jeudi 28 août 2025.
- ➔ Les élèves de 2^H à 8^H sont attendus le jeudi 28 août 2025 à 7h50 pour la rentrée scolaire.
- ➔ Pour les 1^H, celle-ci se fera le jeudi après-midi 28 août 2025 à 13h15.
- ➔ Il n'y a pas de cours pour les 2^H les jeudis et vendredis après-midi 28 et 29 août.

CONSEIL DES PARENTS

Selon le règlement scolaire adopté respectivement le 30 avril 2019 par l'Assemblée communale de Botterens et le 27 mai 2019 par l'Assemblée communale de Broc, le Conseil des parents remplace désormais l'entité anciennement connue sous le nom de Commission scolaire. Se réunissant au moins deux fois par année scolaire, il coordonne des actions pour l'école, favorise l'échange d'informations et de propositions d'activités extrascolaires entre les parents, l'établissement scolaire et la commune ; il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général.

Les personnes intéressées à rejoindre le Conseil des parents doivent obligatoirement avoir au moins un enfant scolarisé au sein du cercle scolaire. Le Conseil des parents est constitué de:

- deux représentant-e-s communaux respectivement de chaque commune,
- trois parents de la Commune de Broc,
- deux parents de la Commune de Botterens,
- un ou une enseignant(e) du cercle scolaire recommandé-e par et représentant-e ses pairs et
- le ou la directeur/trice d'établissement du cercle scolaire,

ce pour une durée minimale de 3 ans.

Composition actuelle	
Isabelle Sudan	Présidente et représentante de la Commune de Broc
Yanaëlle Sciboz	Vice-présidente et représentante de la Commune de Botterens
Gilles Gremaud	Membre de Broc
Muriel Pittet	Membre de Broc
Sandro Autunno	Membre de Broc
Gonzague Romanens	Membre de Botterens
Marie Girard	Membre de Villarbeney
Joëlle Joye	Enseignante
Stéphane Sudan	Directeur d'établissement
Muriel Chapuis	Secrétaire

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS

Demande de congé

- **L'article 37 du règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS)**

¹ Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important ;
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;
- d) à l'école du cycle d'orientation, un stage, un examen ou un autre événement relevant de l'orientation professionnelle s'il ne peut être effectué en dehors du temps scolaire.

² Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

- **L'article 38 du règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS)**

¹ La demande de congé est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.

² La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.

³ La décision est communiquée aux parents par écrit.

Le règlement d'établissement, les lois scolaires et les divers formulaires, notamment les demandes de congé et les jours joker peuvent être consultés et téléchargés en cas de besoin sur le site de l'école de Broc: www.ecolebroc.ch

<https://ecolebroc.ch/wp-content/uploads/2024/12/Demande-de-conge-2024.pdf>

Jours joker

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

5 Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Conformément à l'alinéa 2, la direction d'école vous précisera à la prochaine rentrée scolaire les dates spécifiques de notre établissement scolaire qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé ainsi que les modalités concrètes pour informer l'établissement.

https://ecolebroc.ch/wp-content/uploads/2024/09/Demande_Jours_Jokers4436.docx



Maladies ou absences imprévues

En cas de maladie ou de retard, les parents doivent impérativement avvertir l'enseignant concerné **avant le début de la classe par KLAPP**. Ce nouveau moyen de communication efficace est celui utilisé pour les différentes interactions de notre école entre les parents et les enseignants ou la direction.

Après une maladie de plus de **4 jours d'école**, les parents requièrent, auprès du médecin traitant, un certificat médical qu'ils remettent **obligatoirement** à l'enseignant.

Pour le dentiste et médecin, veuillez informer directement l'enseignant par écrit ou par téléphone.

Retards

Pour rappel, l'école débute le matin à 7h50 et l'après-midi à 13h15.

En cas de retard répétitifs et selon l'art. 32 de la loi scolaire, ils seront dénoncés auprès de la Préfecture avec les sanctions que cela implique.

Arrivées - Départs

En cas d'arrivée ou de départ de notre cercle scolaire, nous vous remercions d'informer rapidement notre Directeur et le contrôle de l'habitant de votre commune.



Cours de prévention

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7^H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

http://www.policefr.ch/UserFiles/Image/PDF/BMI_Programme_de_prevention_ecoles.pdf

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, chers parents, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !



Santé

Contrôles de la vue

Classes de 5^H

Médecine scolaire :

Les élèves de 8^H devront faire un contrôle de santé auprès de leur médecin traitant. Une lettre d'information sera transmise aux élèves dans le courant de l'année.

Cabinet dentaire scolaire

Rue de la Léchère 40, 1630 Bulle 026 305 98 60

A Broc, le service dentaire n'effectue que les contrôles.

Il aura lieu les **2 et 5 décembre 2025**.

Pour les traitements, l'enfant doit se rendre au cabinet dentaire scolaire.

Nous vous encourageons donc vivement à faire contrôler votre enfant chez un médecin-dentiste privé.

Prophylaxie dentaire 1^H à 8^H

1 visite par année

Education en santé sexuelle 2^H, 6^H et 8^H

Planning familial 026 305 29 55

Médicaments

Aucun médicament ne sera donné aux élèves par le personnel enseignant. Une trousse de secours est à disposition qui contient exclusivement quelques pansements et désinfectants.

Poux

Malgré toutes les précautions et les traitements entrepris, les poux font encore souvent leur apparition. Nous vous demandons de prendre **immédiatement** les mesures nécessaires et d'informer l'enseignant-e de votre enfant dès leur apparition.

Tiques

Après une randonnée, il convient d'examiner soigneusement la peau et les vêtements pour repérer les tiques. Que faire en cas de piqûre ? Enlever la tique le plus rapidement possible : saisissez le parasite à l'aide d'une pincette aussi près que possible de la peau, faites un mouvement de rotation et tirez progressivement ! Puis désinfectez l'endroit concerné.

Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours de Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm

Services logopédie, psychologie, psychomotricité de la Gruyère

026 552 56 00

www.censg.ch/s/ppg/prestations-de-slppg

Horaires des transports

Matin

Villarbeney	7h27
Botterens	7h28
Broc	11h40

Après-midi

Villarbeney	12h49
Botterens	12h50
Broc	15h15



1^H - 2^H transport privé par la Commune de Botterens dont l'horaire correspond à celui des TPF pour les 3^H - 8^H (ci-dessus) + 3 minutes

Dispositif pour les élèves dans les voitures privées

Enfants De 2 à 5 ans	Enfants Moins de 150 cm et moins de 12 ans	Enfants Plus de 150 cm et moins de 12 ans	Enfants Moins de 150 cm plus de 12 ans
Siège auto pour enfant (groupe 1 9- 18kg) ECE 44.03 ou 44.04	Siège auto pour enfant ou réhausseur (groupe 2/3 : 15- 36 kg) ECE 44.03.44.04	Ceinture de sécurité disponible	Ceinture de sécurité disponible

Règles de vie de l'établissement

Selon l'art. 2 de la Loi Scolaire, les parents sont les premiers responsables de leurs enfants. L'école les seconde dans l'éducation de leurs enfants.

Afin d'assurer l'ordre et le bon fonctionnement de l'école, les élèves sont soumis au règlement suivant :

A l'arrivée et au départ

- A chaque rentrée dans le bâtiment, les élèves se groupent en bon ordre à la place qui leur est désignée. Dès cet instant, ils entrent en silence sous la conduite des enseignants.
- Les élèves arrivent à l'heure et restent dans le périmètre autorisé.
- Les élèves ne doivent pas venir trop tôt avant les cours (10 minutes) et rentrent rapidement à la maison à la fin de ceux-ci.
- Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans le périmètre scolaire.

A la récréation

- Aucun élève ne pénètre seul dans les corridors, avant les cours ou à la récréation, sauf en cas de mauvais temps, sur indication du concierge ou des enseignants.
- Durant la récréation, les élèves se rendent dans la cour qu'ils ne peuvent quitter sans autorisation (magasin y compris). Les jeux violents ainsi que les jets de cailloux et de boules de neige sont strictement interdits. Les enfants respectent les installations dans la cour d'école. Les enfants respectent les consignes des enseignants.

Dans le bâtiment

- Au vestiaire, chaque élève range ses vêtements et ses chaussures. Le port des chaussons est obligatoire en classe. Aucune valeur ne doit être laissée dans le couloir (argent...).
- Les élèves sont tenus d'observer les règles de l'ordre et de la propreté aux abords et à l'intérieur du bâtiment scolaire. Ils respectent la propriété privée et adoptent un comportement décent. Les élèves ont soin de laisser les endroits propres.
- Les élèves doivent porter une tenue correcte et adaptée à leur âge.

Aux alentours

- **L'utilisation de rollers, de trottinette, de skate ou de chaussures à roulettes pour se rendre à l'école est interdite.**
- Il est recommandé aux élèves de se rendre à l'école à vélo qu'à partir de la 6^H, suite à la leçon de la sécurité routière.
- L'utilisation de natels, jeux vidéos, baladeurs, couteaux, briquets, ... est interdite dans le périmètre scolaire.
- Les déplacements maison-école ou école-maison sont sous la responsabilité des parents qui veilleront aux recommandations suivantes :
 - ✓ Le port du triangle ou du gilet est obligatoire de la 1^H à la 4^H.
 - ✓ Le port du casque est vivement recommandé pour les élèves qui se déplacent à vélo.
 - ✓ La plus grande prudence aux abords des bâtiments scolaires est demandée aux personnes qui conduisent les enfants en véhicule.
 - ✓ L'école encourage les enfants à effectuer les trajets à pied. La marche est excellente pour la santé.

A la gare et dans le bus

- Pendant l'attente du bus, les élèves patientent et doivent toujours surveiller l'arrivée du bus.
- Dans le bus, les élèves doivent rester assis et calmes durant tout le trajet et ne pas déranger le chauffeur.

Et ne pas oublier

- Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils causent au bâtiment, au matériel et au mobilier scolaires, intentionnellement ou par négligence. Les parents répondent financièrement des frais occasionnés.
- Les élèves doivent le respect aux enseignants et aux adultes fréquentant le bâtiment scolaire. Ils se montrent polis aux abords de l'école ou lors de déplacements organisés.
- La politesse et le respect sont le devoir de chacun. Confrontés aux autres et à la vie en société, les élèves apprennent à régler les conflits de manière pacifique (sans recourir à la violence, qu'elle soit verbale ou physique). En outre, ils tâchent de développer la solidarité et l'entraide.
- **Tous les appareils électroniques (téléphones portables, appareils de photo et montres connectées, ...) ne doivent pas être utilisés dans le périmètre scolaire.**

Sécurité

Voici quelques rappels importants, afin de diminuer les risques d'accidents sur le chemin de l'école :

- Les enfants doivent emprunter les trottoirs et **les passages à piétons** .
- Le port du casque pour les cyclistes est bien évidemment vivement recommandé.
- Les routes et les arrêts de bus ne sont pas des places de jeux.

Les parents transportant des élèves de moins de 12 ans révolus et mesurant moins de 1,50 m doivent équiper leur véhicule de réhausseurs conformément à la nouvelle loi en application depuis le 1^{er} avril 2010.

Enfants dans la circulation

Enfant piéton, enfant à vélo ou à trottinette, ou encore enfant en voiture ou en transports en commun, le TCS s'engage pour faire de la sécurité routière un enjeu collectif et vous accompagne dans toutes les phases de la mobilité de votre enfant. [Enfants dans la circulation - TCS Suisse](#)

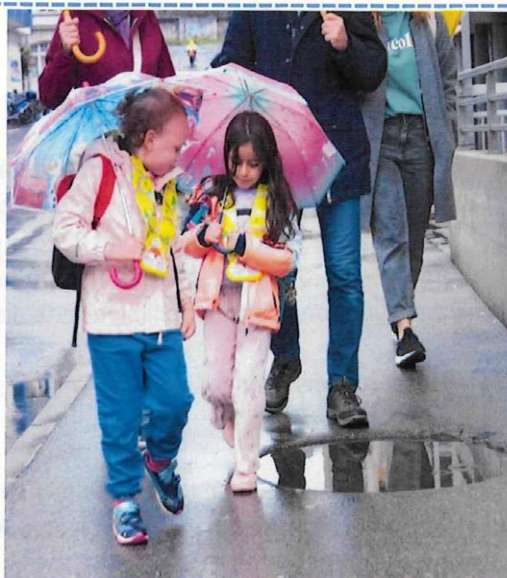


**Le Pedibus est un système
d'accompagnement à pied à l'école,
sous la conduite d'un adulte.**

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir
d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus.
Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus.
Son horaire est choisi en fonction des besoins des
familles participantes.

**Son potentiel est flexible et
adaptable à diverses situations.**

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus
est une invention qui change la vie !



***Pas encore de ligne Pedibus dans votre quartier ?
C'est le moment d'agir, contactez-nous : fribourg@pedibus.ch***

Avantages du Pedibus :

-  Les élèves arrivent disposés à l'apprentissage en classe, selon le témoignage d'enseignants.
-  Le Pedibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école
-  Les élèves sont pris en charge en toute sécurité sur le trajet de l'école par un ou plusieurs adultes
-  Aller à pied à l'école favorise la santé par l'activité physique
-  Ce système permet de créer des liens entre élèves et enfants, parents et grands-parents



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe
et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Pour une mobilité
d'avenir



NOS CONSEILS DE SECURITE ROUTIERE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

**En tant que parents, montrez l'exemple !
Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.**



A pied, c'est mieux !

Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble
- Attirez son attention sur les dangers possibles
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées.
Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis
- Le port du casque est fortement recommandé
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.
Si un trajet est nécessaire :

- Utilisez les places de stationnement prévues
- Arrêtez-vous complètement au passage piétons
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires
- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,...



Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants



Aidez-nous à protéger vos enfants !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

HORAIRES HALLE DE GYMNASTIQUE – ANNEE 2025-2026:

	lundi	Mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h50	1-2 ^H E L. Guggiari	8 ^H B J. Schouwey	7 ^H B M. Balmat	6 ^H A M. Comte	3 ^H B J. Pythoud
8h40	1-2 ^H B St. Horner			6 ^H B M. Etienne	4 ^H A A. Remy
9h50	1-2 ^H C M. Savary		8 ^H .A F. Chassot	5 ^H A D. Isen	3 ^H A M. Birbaum
10h40	1-2 ^H D K. Sudan				4 ^H B Chr. Meuwly
13h15	5 ^H B L. Salihi	7 ^H A S. Somkhit		1 ^H -2 ^H B J. Joye (rythmique)	1-2 ^H A J. Chassot/ 1-2 ^H C M. Savary
14h10				1-2 ^H A J. Chassot	1-2 ^H D K. Sudan 1-2 ^H E A. Gurtner

Pour les activités physiques, les élèves prendront dans un sac leur tenue de gymnastique, ainsi que des baskets **pour l'intérieur** (Attention ! Certaines semelles laissent des traces sur le sol).

Les élèves de 1^H à 4^H porteront déjà leur training.

Les objets oubliés peuvent être récupérés chez M. Dématraz, concierge (079/ 446 27 32).

Les élèves de 5^H à 8^H se douchent **obligatoirement** à la fin des leçons d'éducation physique

ACTIVITÉS / INFORMATIONS DIVERSES

Piscine

Des cours de piscine seront organisés pour les élèves de 2^H, 3^H et 4^H. Ces cours se dérouleront à la piscine de Charmey sous la conduite de Madame Malischa Macheret et des enseignantes concernées. Ils se dérouleront de septembre 2025 à mai 2026.

Les dates seront communiquées aux classes respectives par les enseignantes.

- En cas de verrues plantaires, mycoses ou autres, traiter au plus vite et mettre une chaussette en latex lors des leçons.
- Laisser les bijoux à la maison.
- Tous les enfants doivent avoir un bonnet de bain en silicone.
- Le port des lunettes de natation est interdit, sauf avis médical.
- Nous conseillons pour les filles un maillot de bain une pièce et pour les garçons un maillot de bain ou un boxer (le bermuda est INTERDIT).
- Après la piscine, la douche est obligatoire avec produit de douche.



Horaires AC 2025-2026

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h50	8 ^{HA} F. Chassot	6 ^{HB} M. Etienne	3 ^{HB} A. Deschenaux	4 ^{HB} Chr. Meuwly	7 ^{HA} S. Somkhith
8h40					
9h50		6 ^{HA} M. Comte	5 ^{HB} L. Salihi	4 ^{HA} S. Python	
10h40					
13h15	8 ^{HB} J. Schouwey	5 ^{HA} J. Meier		3 ^{HA} M. Bergmann	7 ^{HB} M. Balmat
14h10					

Horaire catéchisme 2025-2026

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h50		7 ^H Hélène Raigoso	6 ^H B Hélène Raigoso		
8h40		7 ^H Hélène Raigoso	5 ^{HB} Hélène Raigoso		3 ^{HA} Gabrielle Grandjean
9h50	4 ^H Christine Progin	8 ^H Hélène Raigoso	6 ^{HA} Hélène Raigoso		3 ^{HB} Gabrielle Grandjean
10h40	4 ^H Christine Progin	8 ^H Hélène Raigoso	5 ^{HA} Hélène Raigoso		

ACTIVITÉS / INFORMATIONS DIVERSES



Semaine blanche

Les élèves de 7^H et de 8^H participeront à une semaine blanche du 2 au 6 février 2026 à Villars. Des renseignements plus précis vous seront communiqués en temps voulu par les enseignants de ces classes.



Semaine verte

La semaine verte aura lieu du 22 au 26 juin 2026 et du 29 juin au 3 juillet 2026. Elle sera ouverte aux enfants des classes 5^H et de 6^H. Des renseignements plus précis, notamment la période à laquelle participera votre enfant, vous seront communiqués en temps voulu par les enseignants.



Première Communion

La préparation à ce sacrement s'organisera dorénavant par une première année consacrée au sacrement du pardon et la Première Communion sera célébrée l'année suivante. Dès lors, les prochaines Premières Communions auront lieu en 2027.

BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Règlement d'utilisation

- La bibliothèque scolaire est une réalisation de la commune avec le soutien financier de la Paroisse de Broc et de la Commune de Broc.
- Son but est la mise à disposition, pour les élèves de la 1^H à la 8^H du cercle scolaire de Broc-Botterens, d'ouvrages favorisant la recherche documentaire et le goût de la lecture.
- **La bibliothèque est ouverte les lundis de 13h00 à 13h15 avec priorité pour les élèves de Botterens et les 4^H qui ont l'alternance et les jeudis de 15h05 à 15h30, sauf pendant les vacances scolaires.**
Alexandra Remy sera présente les lundis et Christine Meuwly les jeudis.
- Chaque enfant peut emprunter jusqu'à deux livres à prendre à la maison pour une période de deux semaines.
- Chaque enfant peut emprunter jusqu'à 2 livres à la fois dans le cadre de sa classe. Les enseignants gèrent les prêts à l'interne.
- Tous les enfants bénéficient d'un abonnement payé par la commune.
- Les livres non rendus ou endommagés seront facturés à la valeur du livre.



MATÉRIEL

Effets personnels de l'élève

- Une paire de chaussons (fermés au talon pour 1^H à 4^H)
- Un sac d'école (3^H à 8^H)
- Un plumier (dès la 5^H)
- Boîte de mouchoirs en papier

Merci d'écrire le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires.



Matériel pour l'éducation physique et le sport

- Une paire de chaussures pour la salle de sport
- Une paire de chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Un sac de sport
- Une tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Une tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Une tenue pour la natation
- Une tenue adaptée aux différents sports

Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels

- Un tablier

Matériel particulier

- Une tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Des vêtements de rechange pour les élèves de 1^H- 2^H
- Une bouteille ou gourde pour boire en classe (3^H à 8^H)
- Des articles de soins personnels et d'hygiène



L'accueil extrascolaire Timoun accueille les enfants du cercle scolaire de Broc-Botterens et se situe dans l'ancienne halle de gym à la rue du Tir 13 à Broc. Il a pour mission d'assurer la garde des enfants d'âge scolaire en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement. Les repas du petit-déjeuner, du dîner et les collations du goûter sont servis pendant les périodes concernées. Nous proposons des activités créatrices, ludiques ou de détente.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Déjeuner 6h45-7h50					
Alternance 7h50-11h30					
Repas 11h30-13h15					
Alternance 13h15-15h05					
Soir 15h05-18h15					

	Blocs ouverts
	Blocs fermés

Nous allons chercher les enfants à l'école à 11h30 et les ramenons pour 13h15. Le point de rencontre se trouve derrière le bâtiment communal, vers le parking à vélos. Pour ceux qui seront dans les igloos (chez Karine et Micheline), nous irons les chercher sur place les premiers temps. Pour les enfants uniquement inscrits aux bloc10 et au bloc20 (ouverts), merci d'envoyer un mail pour préciser où vous souhaitez la prise en charge (école ou accueil).

Concernant les déjeuners, l'accueil ouvre à 6h45 et nous partons à 7h30 pour les accompagner à l'école. Pour les enfants qui souhaitent manger, il serait bien de les amener assez tôt.

Pour les irréguliers : les plannings sont à envoyer jusqu'au 15 du mois pour le mois suivant.

Pour les dépannages/annulations, merci de nous prévenir jusqu'au mercredi midi pour la semaine suivante. Pour les urgences de dernière minute, vous pouvez nous contacter jusqu'au midi la veille.

Nous ferons un après-midi portes ouvertes le **mercredi 27 août de 14h à 16h**. Vous êtes cordialement invités à venir découvrir l'accueil avant la rentrée.

Merci d'apporter des affaires de rechange pour les plus petits ou ceux qui en auraient besoin ainsi qu'une paire de chaussons. **Merci de noter tout ce qui leur appartient avec leur nom.**

En cas d'intérêt, vous trouverez le règlement, les tarifs et le formulaire d'inscription sur le site <https://ecolebroc.ch/aes-timoun/> ou contacter la responsable : Stella Grand aes.timoun@gmail.com **079 743 47 22 (pendant les heures d'ouverture) ou par le biais de l'application KLAPP**